

SESSION DU 11 AVRIL 2014

Le vendredi 11 avril deux mil quatorze à 20 heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 avril 2014, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Mme Céline QUINQUIS a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 13 - Procuration : 0 - Votants : 13

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Monsieur Pascal LAUDEN, en date du 1^{er} avril.

I - ETABLISSEMENT ET DESIGNATION DES COMMISSIONS ET DES MEMBRES DE CHAQUE COMMISSION :

A. COMMISSIONS COMMUNALES : DESIGNATION DES DELEGUES PAR COMMISSION

1.1. Commission « Lien intergénérationnel et dynamiques associatives », animée par Mme Isabelle TANGUY, 1^{ère} Adjointe et Frédéric MARESCAUX :

Compétences : animations associatives, lien social

Madame Isabelle TANGUY propose les membres de cette commission :

- | | |
|----------------------|----------------------|
| - Jean-Louis CARADEC | - Elise SAVINA |
| - Isabelle TANGUY | - Claude BOLZER |
| - Frédéric MARESCAUX | - Céline QUINQUIS |
| - Kristelle CLEUZIOU | - Guillaume BRILLANT |
| - Nelly LENHOFF | |

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit
A L'UNANIMITÉ**

les membres de la Commission

« Lien intergénérationnel et dynamiques associatives »

1.2. Commission « Centre Communal d'Action Sociale » :

Compétences : Aide sociale

Madame Isabelle TANGUY propose de nommer 5 membres élus + 5 membres extérieurs représentatifs en plus du Maire :

Membres élus :

- Jean-Louis CARADEC, maire
- Isabelle TANGUY,
- Elise SAVINA,
- Nelly LENHOFF,
- Gaëlle LE FLOC'H,
- Albert LE GOFF

Membres extérieurs proposés :

- Catherine LE GUEN (membre de la commission départementale de l'autonomie et du handicap)
- Marie-Ange BUREL (ADMR)
- André YANNICK, ancien élu membre du CCAS.
- Pascal LE ROUX, bénévole bibliothèque
- Marion LAGADEC (insertion)

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit
A L'UNANIMITÉ
les membres de la Commission « Centre Communal d'Action Sociale »**

2. Commission « Technique, Voirie et Bâtiments », animée par Albert LE GOFF, 2^e adjoint :

Compétences : Travaux sur bâtiments communaux et voirie

- Jean-Louis CARADEC, maire
- Albert LE GOFF
- Jean-Pierre PICHAVANT,
- Michel LE FLOC'H
- Nelly LENHOFF

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit
A L'UNANIMITÉ
les membres de la Commission « Technique, Voirie et Bâtiments »**

3.1. Sous-commission « Fleurissement », animée par Céline QUINQUIS :

Compétences : Embellissement des espaces publics

- Céline QUINQUIS
- Nelly LENHOFF
- Elise SAVINA
- Didier MELENNEC, membre non élu associé

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit
A L'UNANIMITÉ
les membres de la Sous-commission « Fleurissement »**

3- Commission « Vie scolaire, Jeunesse, Culture et Communication », animée par Claude BOLZER, 3è adjoint :

Monsieur le Maire propose la création de trois sous-commissions, présidées par Mr Claude BOLZER, 3è adjoint :

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ**

Décide la mise en place de la commission communale «Vie scolaire, Jeunesse, Culture et Communication», répartie en trois sous-commissions.

3.1. Sous-commission Vie Scolaire, animée par M. Claude BOLZER :

Compétences : Relations Ecole/Mairie, gestion TAP, gestion du personnel de l'école

Ecole, aménagement des locaux et gestion du personnel

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| - Jean-Louis CARADEC, maire | Kristelle CLEUZIOU |
| - Claude BOLZER, 3è adjoint | Véronique VANET |
| | Gaëlle LE FLOC'H |

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ**

élit, les membres de la sous-commission « Vie Scolaire ».

3.2. Sous-commission « Jeunesse et Culture », animée par Claude BOLZER :

Compétences : Gestion des espaces de loisirs, relations loisirs jeunesse (ULAMIR), bibliothèque

- Jean-Louis CARADEC, Maire
- Claude BOLZER
- Véronique VANET
- Isabelle TANGUY
- Membres non élus associés : Jean-René KERVAREC et les bénévoles de la bibliothèque

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit
A L'UNANIMITÉ**

les membres de la sous-commission « Jeunesse et Culture »

3.3. Sous-commission « Communication, Tourisme, Patrimoine », animée par Véronique VANET :

Compétences : Site Internet, bulletin municipal, et patrimoine.

Objectif : redynamiser la communication interne et externe

- Jean-Louis CARADEC, maire
- Claude BOLZER
- Véronique VANET
- Frédéric MARESCAUX
- Jean- Pierre PICHAVANT
- Eugène CARADEC
- Marie GUÉNEC
- Kristelle CLEUZIOU
- Marc MONFORT
- Catherine LE GUEN

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit
L'UNANIMITÉ
les membres de la sous-commission « Communication, Tourisme et
Patrimoine ».**

4. Commission « Finances »

Animée par Mr Jean-Louis CARADEC, Maire :

Compétences : Budgets, emprunts, subventions aux associations

- Jean-Louis CARADEC, maire
- Céline QUINQUIS
- Michel LE FLOC'H
- Frédéric MARESCAUX
- Claude BOLZER

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, élit
L'UNANIMITÉ
les membres de la Commission « Finances »**

B. DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les Délégués suivants :

Syndicat Départemental d'Electrification :

2 délégués titulaires :

- Albert LE GOFF
- Michel LE FLOC'H

2 délégués suppléants :

- Jean-Pierre PICHAVANT
- Jean-Louis CARADEC

D. PREPARATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES IMPOTS

Monsieur le Maire fait savoir que conformément à l'article 1650 du Code des Impôts, il appartient au Conseil Municipal de désigner une liste de contribuables double du nombre de titulaires (6) et des suppléants (6), qui seront retenus par la Direction des Services Fiscaux pour siéger à la Commission des Impôts Directs pour 6 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres de la Commission des Impôts :

Proposition de 12 noms de titulaires + 12 noms de suppléants

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| 1- Solange LE FLOC'H | 1- André YANNIC |
| 2- Annick MAZÉ | 2- Jean-Pierre LAGADIC |
| 3- Jean-Paul MÉVEL | 3- Jocelyne BRIGANT |
| 4- Jean-Jacques LARNICOL | 4- David CARADEC |
| 5- Hélène LE BORGNE | 5- Michel GENTRIC |
| 6- Claude JÉGOU | 6- Marie GUÉNEC |
| 7- Pierrick SCUILLER | 7- Cédric HALCONRUY |
| 8- Gwenaël CORRE | 8- René JÉGOU |
| 9- Pierre GOURMELUN | 9- Jean BRIGANT |
| 10- Damien CADIC | 10- Thierry CELTON |

Membres extérieurs :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| 11- Pierre GUIDOU (Quimper) | 11- Claude LE BLEIS (Plovan) |
| 12- Pascal GENTRIC (Tréogat) | 12- Bertrand LE PAPE (Plomelin) |

6 titulaires et 6 suppléants vont être retenus par l'Administration fiscale

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ,
Elit les membres de la Commission des Impôts.**

E . PREPARATION DE LA COMMISSION ELECTORALE :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres de la Commission Electorale.

Monsieur le Maire propose Danièle LE BRUN et Marcel PALUD.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
les membres de la Commission Electorale
(Jean-Louis CARADEC, Danièle LE BRUN et Marcel PALUD)**

Délégué du Préfet : Jean-Jacques LARNICOL.

4 – QUESTIONS DIVERSES.

4.1. Désignation des délégués locaux CNAS (Comité National d'Action Sociale) (Elus et Agents) pour le mandat 2014 à 2020 et validation de la Charte de l'Action Sociale :

Madame Isabelle TANGUY rappelle aux élus la délibération du 20 juillet 2012 votant l'adhésion de la commune de Peumerit au CNAS : le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles : à cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Madame Isabelle TANGUY propose de désigner les délégués locaux (élus et agents) pour le mandat 2014-2020 et de valider la Charte de l'Action Sociale

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ**

Désigne les délégués locaux CNAS :

Isabelle TANGUY, Première adjointe
Marie-Pierre BODERE, Secrétaire générale

4.2. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden afin de compléter l'intitulé de la compétence assainissement collectif :

Monsieur Albert LE GOFF informe les conseillers municipaux de la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 février 2014, décidant de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Il est ajouté à la rubrique « protection et mise en valeur de l'environnement » la compétence suivante : « Animation d'opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement collectif ou non collectif non conformes ».

Cette prise de compétence permettra aux particuliers du territoire du Haut Pays Bigouden, sous conditions, de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le financement des travaux de mise en conformité d'installations individuelles d'assainissement et de branchements au réseau d'assainissement collectif.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ**

**Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes
du Haut Pays Bigouden.**

4.3. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Le comptable du Trésor de la Trésorerie de Plogastel-St-Germain, expose qu'il n'a pu recouvrer les tires ou produits portés sur l'état ci-après :

- Rôle 1997 : 1.52€
 - Rôle 1998 : 3.04€
 - Rôle 2008 : 556.62€
 - Rôle 2009 : 0.30€
 - Rôle 2011 : 26.62€
 - Rôle 2012 : 5.30€
- soit un total de 593.40€

Il demande, en conséquence, l'allocation en non valeur de ces titres

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
Admet l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables**

4.4. Achat de matériel :

Monsieur Albert LE GOFF informe les conseillers du besoin d'achat d'une bétonnière qui sera utilisée par les agents techniques pour les différents travaux en cours ou à venir. Deux devis ont été demandés :

Bétonnière à moteur thermique NOVIPRO (POINT P) : 1 546.42€ HT-1 850.00€ TTC
Bétonnière à moteur thermique ALTRAD (RESEAU PRO) : 1 094.11 HT-1 312.93€TTC

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
A L'UNANIMITÉ
Retient le modèle ALTRAD (RESEAU PRO)
pour 1094.11 € HT**

Compte rendu publié dans la presse le 14 AVRIL 2014 et affiché le 14 AVRIL 2014.

Le Maire

Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC

